

**Réponses à la demande de
renseignements n° 1 d'OC –
Transport et Distribution
Phase 1**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 D'OPTION CONSOMMATEUR À HYDRO-QUÉBEC**DEMANDE DE FIXATION DES TARIFS ET DES CONDITIONS D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES
ACTIVITÉS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (ANNÉES 2023, 2024 ET 2025) ET DE
DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (ANNÉE 2025-2026)****R-4270-2024 | PHASE 1****Stratégies d'affaires et opérationnelles****1. Références :**

- (i) [B-0005](#), page 5, lignes 8 à 11 ;
- (ii) [B-0005](#), page 6, lignes 1 à 9.

Préambule :

- (i) *Ces investissements permettront de faire face aux changements climatiques, au vieillissement des actifs du réseau et à la sollicitation accrue de ce dernier. À cet effet, Hydro-Québec va intensifier les travaux en maîtrise de la végétation, accélérer la maintenance et le remplacement des actifs vieillissants.*
- (ii) *En complément des efforts en efficacité énergétique et en gestion des pointes, l'intégration de nouveaux actifs au réseau d'Hydro-Québec sera nécessaire pour répondre à des besoins de puissance additionnels entre 8 000 et 9 000 MW à l'horizon 2035. Le potentiel d'autres filières énergétiques éprouvées ou en développement sera également exploré.*

Le raccordement au réseau actuel de ces nouvelles installations de production et projets 5 requerra le déploiement d'infrastructures supplémentaires. La forte croissance de la consommation impliquera également un rehaussement important de capacité des infrastructures de transport et de distribution. Ainsi, des investissements importants dans ces réseaux sont à prévoir.

Demandes :

- 1.1 En lien avec la référence (i), veuillez clarifier pourquoi l'enfouissement ciblé de certaines lignes de distribution existantes n'a pas été retenu comme activité complémentaire dans le cadre des travaux de maîtrise de la végétation si l'objectif de ces travaux est d'améliorer la qualité du service.

Réponse :

- 1 **Le Distributeur analyse le réseau afin de déterminer les meilleurs gestes à poser.**
- 2 **L'enfouissement de certaines portions de lignes peut être considéré. Les**

1 activités de maîtrise de la végétation sont planifiées et réalisées selon les
2 portions de lignes qui ont besoin d'un dégagement de la végétation.

1.2 En lien avec la référence (ii), veuillez confirmer s'il existe des projets relatifs à l'augmentation de la production d'électricité susceptibles d'avoir un impact sur les revenus requis d'Hydro-Québec pour les années visées par la présente cause tarifaire. Si la réponse est affirmative, veuillez fournir plus de détails sur ces projets.

Réponse :

3 L'information demandée par l'intervenant dépasse le cadre d'examen de la
4 Phase 2 établi dans la décision [D-2024-097](#) au paragraphe 74. La Régie ne retient
5 pas le sujet d'intervention n° 4 de l'intervenant traitant notamment des
6 investissements et des mises en service projetées.

Établissement des revenus requis (HQDT)

2. Références – évolution des principales activités de la chaîne de valeur :

- (i) [B-0044](#), page 8, tableau 1 ;
- (ii) [B-0044](#), pages 8, l. 1 à 5 ;
- (iii) [B-0044](#), pages 10, l. 11 à 13 ;
- (iv) [B-0044](#), page 12, tableau 2 ;
- (v) [B-0044](#), page 13, lignes 5 à 10 ;
- (vi) [B-0044](#), page 15, tableau 5.

Préambule :

(i)

Tableau 1
Évolution du coût complet des activités de la chaîne de valeur (M\$)

	Année historique 2023	Année de base 2024	Année témoin 2025	Variation 2025 vs 2023
1 Élaborer des stratégies	46,9	62,6	60,8	13,8
2 Ventes à l'exportation et développement de marchés	46,0	62,6	60,8	13,8
3 Planifier et prioriser	4,2	5,4	5,4	1,1
4 Gestion des approvisionnements en électricité	4,2	5,4	5,4	1,1
5 Concevoir et construire	462,9	537,3	558,8	95,9
6 Gestion des actifs et planification du portefeuille d'investissements	27,3	31,0	30,6	3,2
7 Conception et évolution du système énergétique et infrastructures	100,0	161,4	160,8	60,8
8 Expertise et soutien technique aux opérations	336,6	364,9	367,7	32,1
9 Exploiter et commercialiser	3 332,4	3 319,1	3 295,4	(37,0)
0 Expérience client et commercialisation	568,0	647,7	660,1	130,3
1 Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux	367,4	400,1	433,1	65,7
2 Service technique et intégration réseau	28,8	38,2	30,0	10,3
3 Opération et maintenance	1 952,1	2 008,8	1 855,3	(96,8)
4 Mesurage	86,1	82,9	87,3	1,2
5 Exploitation des réseaux autonomes	132,8	96,8	110,1	(22,7)
6 Autres activités non réglementées	196,5	40,5	71,5	(125,0)
7 Total	3 846,5	3 924,5	3 920,4	73,9
8 (+) Facturation interne et autres cheminements directs Non inclus dans les activités	366,8	445,9	472,3	102,5
9 Total	4 213,3	4 370,4	4 392,7	176,4

(ii) Comme indiqué au tableau 1, les charges d'exploitation de l'année 2025 totalisent près de 4,4 G\$. Quatre activités représentent à elles seules plus de 75 % des charges d'exploitation, soit les activités Expertise et soutien technique aux opérations, Expérience client et commercialisation, Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux et Opération et maintenance, ci-après nommées les quatre « principales activités ».

(iii) Hydro-Québec consacre 4,4 G\$ aux charges d'exploitation en 2025, en hausse de 176 M\$ en comparaison à 2023, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 2 %.

(iv)

Tableau 2
Évolution du coût complet, des ETC et de la facturation à la vue électrique
activité Expertise et soutien technique aux opérations

Expertise et soutien technique aux opérations	Année historique 2023	Année de base 2024	Année témoin 2025	Variation 2025 vs 2023
1 Coûts directs et de soutien	311,1	320,1	325,4	14,3
2 Coûts directs (excluant coût de retraite)	163,7	167,2	160,2	(3,5)
3 Charges des activités de soutien et support de proximité	147,4	152,9	165,2	17,8
4 Coût de retraite	24,5	34,8	42,3	17,8
5 Coût complet de l'activité (M\$)	335,6	354,9	367,7	32,1
6 ETC totaux de l'activité	1 653	1 773	1 866	213
Facturation à la vue électrique du coût complet				
7 Expertise	196,2	216,2	223,9	27,7
8 Soutien technique en maintenance	139,4	138,7	143,7	4,4
9 Total	335,6	354,9	367,7	32,1

(v) Ces ressources contribueront entre autres à réaliser les études d'avant-projet et les livrables d'ingénierie en lien avec les projets de valorisation de puissance, à déployer de nouvelles pratiques pour accroître la résilience du réseau, à standardiser les processus d'affaires pour permettre un rehaussement de la productivité, à sécuriser la chaîne d'approvisionnement et à accroître la sécurisation des barrages et des infrastructures.

(vi)

Tableau 5
Évolution du coût complet, des ETC et de la facturation à la Vue électrique
activité Expérience client et commercialisation

Expérience client et commercialisation	Année historique 2023	Année de base 2024	Année témoin 2025	Variation 2025 vs 2023
1 Coûts directs et de soutien	552,8	625,6	673,4	120,6
2 Coûts directs (excluant coût de retraite)	303,3	354,8	383,6	80,3
3 Charges des activités de soutien et support de proximité	249,4	270,8	289,8	40,4
4 Coût de retraite	16,1	22,1	25,8	9,6
5 Coût complet de l'activité (M\$)	568,9	647,7	699,1	130,3
6 ETC totaux de l'activité	1 457	1 479	1 479	23
Facturation à la vue électrique du coût complet				
7 Commercialisation	178,1	190,1	200,0	21,9
8 Expérience client	355,5	416,7	430,5	75,0
9 dont mauvaises créances	88,2	100,9	104,8	16,6
10 Efficacité énergétique	18,2	23,8	50,5	32,3
11 Mobilité	17,1	17,1	18,1	1,0
12 Total	568,9	647,7	699,1	130,3

Demandes :

2.1 En lien avec les références (i) et (ii), veuillez fournir la croissance annuelle des charges d'exploitation, exprimée en pourcentage, pour chaque catégorie figurant dans le tableau 1 pour la période 2023-2025. Cette présentation permettra une comparaison plus cohérente entre les catégories, ainsi qu'avec la croissance annuelle totale des charges d'exploitation mentionnée dans la référence (iii).

Réponse :

1 **HQTD n'ont pas à confectionner les tableaux et analyses demandés par**
2 **l'intervenant. Il lui revient de réaliser les analyses et d'en présenter les résultats**
3 **de la façon qu'il juge appropriée.**

2.2 En lien avec la référence (iv), veuillez préciser quels sont les projets mentionnés dans la référence (v) et indiquer dans quelle proportion chacun contribue à la hausse des coûts associés aux activités « Expertise et soutien technique aux opérations ».

Réponse :

4 **Voir la réponse à la question 20.2 de la demande de renseignement n° 1 de**
5 **l'AHQ-ARQ, à la pièce HQTD-5, Document 2.1.**

2.3 En lien avec la référence (vi), veuillez fournir une ventilation des coûts pour les sous-activités « Expérience client » et « Commercialisation » pour les années 2024 et 2025, sous forme de deux tableaux. Veuillez inclure dans ces tableaux les catégories suivantes :

- Utilisation des technologies numériques ;

- Besoins additionnels ;
- Augmentation des mauvaises créances ;
- Application des paramètres d'indexation et d'inflation ;
- Autres, si applicables.

Réponse :

- 1 **Cette demande est excessive puisque les informations demandées sont déjà au**
2 **dossier :**
- 3 • **Le coût complet des activités de soutien dont Technologie numérique,**
4 **réparti vers les activités de la chaîne de valeur, se retrouve à l'annexe G**
5 **de la pièce révisée HQTd-4, Document 1 ([B-0044](#)) ;**
- 6 • **L'augmentation des mauvaises créances se retrouve à la ligne 9 du**
7 **tableau 5 de la référence (vi) ;**
- 8 • **Les besoins additionnels et l'application des paramètres d'indexation et**
9 **d'inflation sont exprimés à partir des données réelles de 2023 qui**
10 **constituent la base de référence comme précisé à la section 1.1 de la**
11 **pièce révisée HQTd-4, Document 1 ([B-0044](#)).**

2.4 Veuillez clarifier si, dans la référence (vi), les augmentations des coûts pour les catégories « Expérience client » (ligne 8) et « Efficacité énergétique » (ligne 11) ont été calculées en utilisant l'IPC ou l'IPPB. Veuillez également confirmer si ces indices ont été appliqués aux estimations des coûts pour les années 2024 et 2025.

Réponse :

- 12 **Pour l'application des paramètres d'inflation, HQTd utilisent l'IPC. L'estimé des**
13 **coûts pour les années 2024 et 2025 tiennent compte de cet indice.**

3. Références – évolution du coût complet de l'activité « *Opération et maintenance* » :

- (i) [B-0044](#), page 23, tableau 11 ;
(ii) [B-0044](#), page 24, lignes 5 à 12 ;

Préambule :

(i)

Tableau 11
Évolution du coût complet, des ETC et de la facturation à la Vue électrique
activité Opération et maintenance

Opération et maintenance	Année historique 2023	Année de base 2024	Année témoin 2025	Variation 2025 vs 2023
1 Coûts directs et de soutien	1 888,7	1 918,7	1 750,3	(138,4)
2 Coûts directs (excluant coût de retraite)	932,5	1 017,8	793,6	(139,0)
3 Charges des activités de soutien et support de proximité	956,2	900,9	956,7	0,5
4 Coût de retraite	63,2	88,1	105,0	41,7
5 Coût complet de l'activité (M\$)	1 952,0	2 006,8	1 855,3	(96,7)
6 ETC totaux de l'activité	5 689	5 823	5 999	310
Facturation à la vue électrique du coût complet				
7 Maintenance directe	1 191,9	1 240,9	1 301,6	109,7
8 Support opérations et maintenance	532,8	517,9	545,6	12,8
9 Maîtrise de la végétation	227,3	248,0	8,1	(219,2)
10 Total	1 952,0	2 006,8	1 855,3	(96,7)

(ii) *Pour la sous-activité Support opération et maintenance, on constate une hausse des coûts de 13 M\$ sur la période 2023-2025. Le rehaussement de la force de travail crée une pression à la hausse sur les coûts qui est toutefois compensée puisque les efforts additionnels requis sont liés en grande partie à des projets capitalisables et à l'accroissement du volume des travaux requis pour l'ordonnancement, la préparation et la gestion terrain.*

L'inflation et les paramètres d'indexation induisent une pression à la hausse des coûts ce qui explique l'écart résiduel de 13 M\$ associé à cette sous-activité.

Demandes :

3.1 Veuillez reproduire le tableau 11 de la référence (i) en excluant la réduction liée à la pratique comptable réglementaire demandée pour la maîtrise de la végétation.

Réponse :

1 **HQTD n'ont pas à confectionner les tableaux et analyses demandés par**
2 **l'intervenant. Il lui revient de réaliser les analyses et d'en présenter les résultats**
3 **de la façon qu'il juge appropriée.**

3.2 Veuillez calculer le taux de croissance des coûts directs et des coûts de soutien, en pourcentage, pour la période 2023-2025, sans tenir compte de la réduction liée à la pratique comptable réglementaire demandée pour la maîtrise de la végétation.

Réponse :

4 **HQTD n'ont pas à confectionner les tableaux et analyses demandés par**
5 **l'intervenant. Il lui revient de réaliser les analyses et d'en présenter les résultats**
6 **de la façon qu'il juge appropriée.**

- 3.3 Selon la référence (ii), la hausse de 13 M\$ des coûts pour la sous-activité *Support opération et maintenance* au cours de la période 2023-2025 s'explique principalement par deux facteurs : l'augmentation de la force de travail en raison de l'accroissement du volume des travaux requis, ainsi que l'inflation et les paramètres d'indexation. Veuillez préciser lequel de ces deux facteurs a eu le plus d'incidence sur cette hausse des coûts.

Réponse :

- 1 **Le facteur ayant le plus d'incidence est l'augmentation de la force de travail.**

4. Références – Maitrise de la végétation :

- (i) [B-0006](#), page 7, lignes 20 à 23 ;
- (ii) [B-0006](#), page 8, lignes 18 à 20 ;
- (iii) [B-0006](#), page 9, tableau 1 ;
- (iv) [B-0006](#), page 11, tableau 2 ;
- (v) [B-0044](#), pages 24, tableau 12 ;
- (vi) [B-0044](#), page 25, lignes 6 à 9.
- (vii) [B-0044](#), page 25, lignes 14 à 15.

Préambule :

- (i) *En considérant ces éléments ainsi que les impacts sur la clientèle, HQT D proposent de récupérer les coûts de ces activités, qui sont actuellement comptabilisés à titre de charges d'exploitation dans l'année où ils sont encourus, sur un certain nombre d'années comme précisé ci-après.*
- (ii) *De plus, la croissance de la végétation peut être accentuée par les changements climatiques et rendre les travaux plus longs et plus onéreux, car la végétation est plus dense et a atteint une plus grande maturité, demandant alors des interventions plus complexes et coûteuses.*

(iii)

Tableau 1
Évolution des coûts unitaires (à coût complet)
de l'activité Maîtrise de la végétation entre 2019 et 2025

	Données réelles					Année de base	Témoin
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Transport							
Coûts complets (M\$) ¹	26	38	50	60	61	72	82
Hectares	12 684	14 473	18 384	20 518	21 804	22 050	22 200
Coûts unitaires	2 050 \$	2 626 \$	2 720 \$	2 915 \$	2 802 \$	3 278 \$	3 703 \$
Augmentation coût unitaire vs 2019							81%
Distribution							
Coûts complets (M\$) ¹	91	112	136	134	163	171	190
Nombre de portées (k)	151	171	203	188	208	220	222
Coûts unitaires	603 \$	657 \$	670 \$	711 \$	785 \$	778 \$	857 \$
Augmentation coût unitaire vs 2019							42%

1 - Les données à coûts complets ne sont pas disponibles avant 2022 et ont été estimées.

(iv)

Tableau 2
Impact de la pratique réglementaire sur les revenus requis 2025

(en M\$)	Charges d'exploitation	Pratique réglementaire	Charge d'amortissement	Rendement sur la base de tarification	Impact sur le revenu requis
Distribution	190,2	(190,2)	17,1	5,3	22,4
Transport	82,2	(82,2)	3,4	1,6	5,0
Total	272,4	(272,4)	20,5	7,0	27,4

(v)

Tableau 12
Coûts de l'activité maîtrise de la végétation
isolés de l'impact de la pratique réglementaire (M\$)

Maîtrise de la végétation	Année historique 2023	Année de base 2024	Année témoin 2025	Variation 2025 vs 2023
1 Coût complet de l'activité	227,3	248,0	280,6	53,3
2 Impact de la pratique réglementaire			(272,4)	(272,4)
3 Total	227,3	248,0	8,1	(219,2)

(vi) [...] L'augmentation des volumes traités (hausse de 2 000 portées dégagées et de 4 000 arbres) ainsi que l'intensification des interventions sur des portions de réseau ciblées dans le but d'atteindre les objectifs fixés dans le Plan d'action 2035 ont un impact de 8 M\$.

(vii) L'ajustement des taux unitaires moyens, une composition des travaux différente et l'application des paramètres économiques font croître les coûts de 7 M\$.

Demandes :

4.1 En lien avec la référence (i), veuillez expliquer davantage le raisonnement justifiant la demande d'Hydro-Québec de comptabiliser les activités de maîtrise de la végétation en

tant que pratique comptable réglementaire, plutôt que de les traiter comme des charges d'exploitation, comme c'est actuellement le cas.

Réponse :

1 **L'ensemble des arguments qui justifient la demande de pratique réglementaire**
2 **sont exposés à la pièce HQT-3, Document 1 ([B-0006](#)), page 7.**

3 **Cependant, HQT-3 rappellent que cette demande permet d'obtenir une équité**
4 **intergénérationnelle en s'assurant que les clients assument les coûts sur la**
5 **durée des avantages qu'ils perçoivent.**

4.2 En lien avec la référence (i), veuillez fournir des références doctrinales ou des sources documentaires appuyant cette proposition.

Réponse :

6 **Les actifs et passifs réglementaires issues de pratiques comptables**
7 **réglementaires proviennent de l'application de l'ASC 980, tel que mentionné à la**
8 **pièce HQT-3, Document 1 ([B-0006](#)), page 7, lignes 11 à 17.**

9 **Voir la réponse à la question 2.1 de la demande de renseignements n° 1 de NEMC,**
10 **à la pièce HQT-5, Document 5.1.**

4.3 En lien avec la référence (i), veuillez fournir des exemples de cette proposition appliqués dans d'autres juridictions au Canada.

Réponse :

11 **Voir la réponse à la question 2.7 de la demande de renseignements n° 1 de NEMC,**
12 **à la pièce HQT-5, Document 5.1.**

4.4 En lien avec la référence (ii), veuillez fournir les études ou données qui soutiennent l'argument selon lequel la croissance de la végétation est exacerbée par les changements climatiques. Veuillez indiquer, si disponible, l'accélération de la croissance de la végétation au cours des 15 dernières années.

Réponse :

13 **Voir la réponse à la question 13.1 de la demande de renseignements n°1 de**
14 **l'AHQ-ARQ, à la pièce HQT-5, Document 2.1.**

4.5 En lien avec la référence (iii), veuillez spécifier quels éléments ont été pris en compte pour les estimations des coûts unitaires de la maîtrise de la végétation avant l'année 2022.

Réponse :

1 Le coût complet par activités n'étant pas disponible avant 2022, comme
2 mentionné à la page 11 de la pièce révisée HQT-D-1, Document 1 ([B-0021](#)) du
3 dossier R-4235-2023, l'estimation d'une portion des coûts a dû être effectuée afin
4 de rendre les données comparables sur les années 2019 à 2025. Cette estimation
5 a été effectuée uniquement pour faciliter l'appréciation des données et ne saurait
6 être étendue à d'autres activités de la MCC.

7 Le volet d'attribution directe de la sous-activité Maîtrise de la végétation, qui
8 représente le coût des entrepreneurs externes, était disponible sur la période
9 2019 à 2025. Cependant le coût relié à la planification et à gestion de l'activité
10 n'était disponible que pour 2022 à 2025 et a dû être estimé pour la période 2019
11 à 2021. Pour ce faire, un ratio moyen, basé sur les années 2022 à 2025, du coût
12 de la planification et de la gestion versus le coût des entrepreneurs externes a
13 été utilisé pour estimer la valeur des coûts de planification et de gestion.

4.6 En lien avec la référence (iv), veuillez estimer le montant total qui sera payé en sus en
amortissant le coût de la maîtrise de la végétation. Veuillez effectuer cet exercice pour
le Distributeur et le Transporteur.

Réponse :

14 Voir la réponse à la question 2.3 de la demande de renseignements n° 1 de la
15 Régie, à la pièce HQT-D-5, Document 1.1.

4.7 Afin de bonifier l'information fournie dans la référence (v), veuillez indiquer la longueur
totale des lignes pour le Transporteur et le Distributeur pour les années 2023, 2024 et
2025. Veuillez également fournir la superficie totale des emprises pour le Transporteur
et le Distributeur.

Réponse :

16 La longueur totale des lignes du réseau de transport pour les années 2023 (réel),
17 2024 (prévu) et 2025 (prévu) est présentée au tableau 1 de la pièce HQT-2,
18 Document 1 ([B-0011](#)).

19 La superficie totale des emprises pour le Transporteur en 2023 était de
20 181 676 hectares. Voir également la réponse à la question 12.1 de la demande de
21 renseignements n° 1 de l'AQCIE-CIFQ, à la pièce HQT-D-5, Document 3.1.

22 Pour la longueur totale des lignes du réseau de distribution, voir le tableau 8 de
23 la pièce HQD-2, document 1 ([B-0003](#)) du rapport du Distributeur concernant les
24 exigences de l'article 75.1 LRÉ pour l'année 2023.

25 Le Distributeur souligne par ailleurs que le concept de superficie totale des
26 emprises n'est pas applicable au réseau de distribution.

4.8 Veuillez ventiler les coûts établis dans la référence (vi) en distinguant quelle proportion est attribuable à l'augmentation des volumes traités de celle liée à l'intensification des interventions sur certaines portions du réseau.

Réponse :

1 **L'impact de 8 M\$ est ventilé ainsi : 2 M\$ est lié à l'augmentation des volumes**
 2 **traités et 6 M\$ lié à l'intensification des interventions dans le but d'atteindre les**
 3 **objectifs fixés dans le Plan d'action 2035.**

4.9 Veuillez expliquer plus en détail les paramètres économiques mentionnés dans la référence (vii) ainsi que leur contribution à la hausse de 7 M\$ des coûts liés à la maîtrise de la végétation du réseau de distribution.

Réponse :

4 **Les paramètres économiques considérés sont l'inflation et l'indexation des**
 5 **salaires. Sur le montant total de 7 M\$, ils représentent environ 2 M\$.**

5. Références – autres activités de la chaîne de valeur et activités de soutien :

- (i) [B-0044](#), pages 34, tableau 24 ;
- (ii) [B-0044](#), pages 46, tableau 36 ;

Préambule :

(i)

Tableau 24
Évolution des coûts facturés à la Vue électrique par clé de répartition
Activité Conception et évolution du système énergétique et des infrastructures

Répartition dans la vue électrique (M\$)	Année historique 2023	Année de base 2024	Année témoin 2025	Variation 2025 vs 2023
1 Attibution directe	84,1	127,4	135,6	51,6
2 Transport	40,5	36,5	35,5	(5,0)
3 Distribution	18,0	31,1	30,9	12,9
4 Non réglementé	25,6	59,8	69,2	43,6
5 Heures projet	16,0	24,0	25,0	9,0
6 Transport	12,8	19,3	20,0	7,2
7 Distribution	3,2	4,8	4,9	1,8
8 Non réglementé	-	-	-	-

(ii)

Tableau 36
Évolution du coût complet et des ETC
activité Services corporatifs

Services corporatifs	Année historique 2023	Année de base 2024	Année témoin 2025	Variation 2025 vs 2023
1 Coûts directs et de soutien	634,2	687,5	698,7	64,5
2 Coûts directs (excluant coût de retraite)	470,7	517,4	518,7	47,9
3 Charges des activités de soutien et support de proximité	163,5	170,1	180,0	16,5
4 Coût de retraite	35,6	48,6	56,1	20,4
5 Coût complet des services rendus (M\$)	669,8	736,1	754,7	84,9
6 ETC totaux de l'activité	2 564	2 601	2 564	0

Demandes :

5.1 En lien avec la référence (i), veuillez confirmer que la hausse de 43,6 M\$ des coûts de l'activité « Conception et évolution du système énergétique et des infrastructures » résulte des projets liés à l'augmentation de la production d'énergie.

Réponse :

1 **Tel qu'expliqué à la pièce révisée HQTD-4, Document 1 ([B-0044](#)) page 33, lignes**
 2 **7 à 9, « l'augmentation de plus de 40 M\$ des coûts liés à des activités non**
 3 **réglementées sont en lien avec l'initiative du Plan d'action 2035 d'augmenter la**
 4 **production d'électricité ».**

5.2 En lien avec la référence (ii), veuillez définir la catégorie « Charges des activités de soutien et support de proximité ».

Réponse :

5 **Les charges des activités de soutien et support de proximité sont considérées**
 6 **globalement comme de la facturation interne.**

7 **De façon plus précise, les activités de soutien correspondent à celles des unités**
 8 **qui desservent l'ensemble de l'entreprise alors que celles de support de**
 9 **proximité correspondent aux activités des unités de la chaîne de valeur qui**
 10 **desservent leur groupe.**

5.3 En lien avec la référence (ii), veuillez fournir l'augmentation en pourcentage des coûts directs des « Services corporatifs » (hors coûts de retraite). Veuillez exprimer les salaires pour 2024 et 2025 en termes de rémunération totale ainsi qu'en termes de salaires. Indiquez également les variations en pourcentage pour chacune de ces catégories.

Réponse :

1 L'information demandée est présentée au tableau C-2 de la pièce révisée
2 HQTD-4, Document 1 ([B-0044](#)). Toutefois, la demande d'ajouter les pourcentages
3 dépasse le cadre d'examen du dossier puisqu'elle consiste à faire la preuve de
4 l'intervenant.

5.4 En lien avec la référence (ii) et concernant les coûts indirects des « Services corporatifs », veuillez fournir une ventilation incluant, notamment :

- Les types de services concernés (juridique, réglementation, gouvernance, finances, approvisionnement stratégique, etc.). Incluez la catégorie « Autres » si nécessaire pour concilier avec les totaux ;
- Les données pour 2023, 2024 et 2025, en incluant l'augmentation en pourcentage pour chaque catégorie.

Réponse :

5 Comme mentionné dans le dossier R-4235-2023 portant sur la demande de
6 modifications relatives à la MCC pour l'établissement des charges d'exploitation,
7 le niveau de détail présenté est le plus bas niveau disponible. Par conséquent, il
8 n'est pas possible de fournir la ventilation demandée. HQTD précisent toutefois
9 que même avant la MCC adaptée, ce niveau de détail n'aurait pas été possible à
10 fournir pour les fournisseurs internes.

11 Également, pour le 2^e volet de la demande, elle dépasse le cadre d'examen du
12 présent dossier puisqu'elle consiste à faire la preuve de l'intervenant.

Suivi de décisions réglementaires : encaisse réglementaire des charges d'exploitation selon la MCC**6. Références :**

- (i) [A-0006](#), page 13, paragraphe 26 ;
- (ii) [B-0071](#), page 5.

Préambule :

- (i) *La Régie note que le Transporteur présente dans son rapport annuel au 31 décembre 2022 les « Résultats réglementaires réels 2022 » selon la MCC. Si des informations similaires sont disponibles, la Régie demande au Distributeur de déposer, au plus tard le 19 septembre 2024 à 12 h, ses résultats réels pour l'année 2022 selon la MCC.*

(ii)

Tableau 1
Charges d'exploitation du Distributeur selon la M|CC - 2022 (M\$)

	Réel 2022 avant décision D-2024-024	Impact de la décision D-2024-024 ¹	Réel 2022 ajusté
1 Élaborer des stratégies	0,6	-	0,6
2 Ventes à l'exportation et développement de marchés	0,6	-	0,6
3 Planifier et prioriser	5,6	-	5,6
4 Gestion des approvisionnements en électricité	5,6	-	5,6
5 Concevoir et construire	101,2	-	101,2
6 Gestion des actifs et planification du portefeuille d'investissements	3,7	-	3,7
7 Conception et évolution du système énergétique et infrastructures	39,3	-	39,3
8 Expertise et soutien technique aux opérations	58,1	-	58,1
9 Exploiter et commercialiser	1 492,6	(6,7)	1 485,9
10 Expérience client et commercialisation	507,6	-	507,6
11 Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux	44,4	(6,4)	38,1
12 Service technique et intégration réseau	38,7	-	38,7
13 Opération et maintenance	733,8	-	733,8
14 Mesurage	90,7	(0,4)	90,3
15 Exploitation des réseaux autonomes	77,5	-	77,5
16 Total	1 600,0	(6,7)	1 593,3
17 (+) Facturation interne et autres cheminements directs Non inclus dans les activités	84,3	-	84,3
18 Total	1 684,3	(6,7)	1 677,5

Demandes :

6.1 En lien avec la référence (ii), veuillez détailler comment la décision D-2024-024 a causé une diminution des charges d'exploitation pour l'année 2022, notamment dans la sous-activité *Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux*.

Réponse :

1 **La décision D-2024-024 n'a pas causé une diminution des charges d'exploitation**
2 **totales, mais un réajustement de certains éléments quant à leur répartition entre**
3 **les activités de transport, distribution et non-réglées.**

4 **La Régie demandait de répartir les coûts du produit Télécommunications de**
5 **réseau d'énergie en prenant en compte les sites dédiés exclusivement aux**
6 **activités de transport et de production. L'ajustement demandé a été effectué,**
7 **causant le retrait de coûts auparavant imputés à l'activité Contrôle des**
8 **mouvements d'énergie et exploitation des réseaux et les redirigeant vers la**
9 **facturation interne dédiée de transport et production.**

Dépense de mauvaises créances

7. Références :

- (i) [B-0044](#), Annexe A, page 59, tableau A-1 ;
- (ii) [B-0044](#), Annexe A, page 59, tableau A-2 ;
- (iii) [B-0044](#), Annexe A, page 60, tableau A-3.

Préambule :

(i)

Tableau A-1
Dépense de mauvaises créances (M\$)

	Année historique 2023	Année de base 2024	Année témoin 2025
1 Clientèle régulière (résidentielle, commerciale et affaires)	85,6	97,9	101,8
2 Autres	2,6	3,0	3,0
3 Total de la dépense de mauvaises créances	88,2	100,9	104,8

(ii)

Tableau A-2
Stratégie pour la clientèle à faible revenu
Soutien financier – impact client 2023-2025

	Année historique 2023	Année de base 2024	Année témoin 2025
1 Radiation consommation - rabais sur ventes	10,5	20,6	25,6
2 Radiation de la dette totale - radiations brutes	18,4	27,3	33,8
3 Soutien financier - impact client	28,9	47,9	59,4

(iii)

Tableau A-3
DMC¹² et taux de la DMC sur les ventes 2023-2025

	Année historique 2023	Année de base 2024	Année témoin 2025
En (M\$)			
1 Ventes clientèle résidentielle*	5 862	6 121	6 548
2 Ventes clientèle commerciale et affaires	4 034	4 259	4 491
3 Ventes	9 896	10 380	11 039
4 Rabais sur ventes - MFR (clientèle résidentielle)	(10,5)	(20,6)	(25,6)
5 Ventes après rabais	9 886	10 359	11 013
6 Dépense de mauvaises créances résidentielle	76,7	88,8	91,9
7 Dépense de mauvaises créances commerciale et affaires	8,9	9,1	9,9
8 Dépense de mauvaises créances	85,6	97,9	101,8
9 Taux de la dépense de mauvaises créances résidentielle (%)	1,3%	1,5%	1,4%
10 Taux de la dépense de mauvaises créances commerciale et affaires (%)	0,2%	0,2%	0,2%
11 Taux de la dépense de mauvaises créances (%)	0,87%	0,95%	0,92%

Demandes :

7.1 En lien avec la référence (i), veuillez fournir le montant réel des dépenses de mauvaises créances pour les clients résidentiels de 2019 à 2023. Veuillez également indiquer la variation annuelle moyenne, exprimée en pourcentage, sur la période 2019 à 2025.

Réponse :

1 **La demande dépasse l'horizon d'analyse du présent dossier. HQT D n'ont pas à**
2 **confectionner les tableaux et analyses demandés par l'intervenant. Il lui revient**
3 **de réaliser les analyses et d'en présenter les résultats de la façon qu'il juge**
4 **appropriée.**

7.2 Veuillez expliquer comment les prévisions des dépenses de mauvaises créances pour les années 2024 et 2025 ont été établies, en vous appuyant sur les références (i), (ii) et (iii).

Réponse :

5 **Les ventes prévues sont à la base de la dépense de mauvaises créances**
6 **prévisionnelle. De plus, une prévision des radiations, principalement celle en lien**
7 **avec la stratégie pour la clientèle à faible revenu, est également considérée.**

7.3 Veuillez indiquer la part des dépenses de mauvaises créances historiques attribuable aux clients à faible revenu. Pour les années de prévision 2024 et 2025, quelle proportion de ces dépenses concerne les clients à faible revenu ?

Réponse :

8 **En 2023, la part de la dépense de mauvaises créances attribuable aux clients à**
9 **faible revenu est de 58 %. Pour 2024 et 2025, HQT D s'attendent à une part plus**
10 **élevée compte tenu de l'élargissement temporaire des seuils de faible revenu.**

7.4 Compte tenu de la hausse du soutien aux clients à faible et modeste revenu depuis la pandémie¹, veuillez indiquer dans quelle mesure cette hausse permettrait de réduire les dépenses de mauvaises créances pour les clients résidentiels au cours des années 2024 et 2025.

Réponse :

11 **L'objectif de cette mesure n'est pas de réduire les dépenses de mauvaises**
12 **créances, mais bien d'accompagner les clients à faible et modeste revenu à**
13 **régulariser leur situation dans un contexte économique changeant.**

¹ Pièce [B-0028](#), page 28, Figure A-1

Évolution des charges d'exploitation – hausse du personnel dans la chaîne de valeur et les activités de soutien

8. Références :

- (i) David Descôteaux. « Hydro-Québec : près de 20 % plus d'employés qu'il y a 4 ans, mais le service à la clientèle se dégrade ». *TVA Nouvelles*, publié le 2 avril 2024²
- (ii) [B-0044](#), page 23, tableau 11 ;
- (iii) [B-0044](#), Annexe B, page 62, lignes 10 à 13 ;
- (iv) [B-0044](#), Annexe B, page 62, lignes 18 à 23 ;
- (v) [B-0044](#), Annexe B, page 67, tableau B-5.

Préambule :

- (i) *Selon le plus récent rapport annuel d'Hydro-Québec, les employés permanents sont passés de 16 977 à 19 841 entre 2019 et 2023. Le nombre d'employés temporaires a suivi la même tendance, ce qui fait que l'effectif total d'Hydro-Québec est passé de 19 477 à 22 806 depuis 4 ans, une hausse de 17,1% ou de 3329 employés de plus.*

(ii)

Tableau 11
Évolution du coût complet, des ETC et de la facturation à la Vue électrique
activité Opération et maintenance

Opération et maintenance	Année historique 2023	Année de base 2024	Année témoin 2025	Variation 2025 vs 2023
1 Coûts directs et de soutien	1 888,7	1 918,7	1 750,3	(138,4)
2 Coûts directs (excluant coût de retraite)	932,5	1 017,8	793,6	(139,0)
3 Charges des activités de soutien et support de proximité	956,2	900,9	956,7	0,5
4 Coût de retraite	63,2	88,1	105,0	41,7
5 Coût complet de l'activité (M\$)	1 952,0	2 006,8	1 855,3	(96,7)
6 ETC totaux de l'activité	5 689	5 823	5 999	310
Facturation à la vue électrique du coût complet				
7 Maintenance directe	1 191,9	1 240,9	1 301,6	109,7
8 Support opérations et maintenance	532,8	517,9	545,6	12,8
9 Maîtrise de la végétation	227,3	248,0	8,1	(219,2)
10 Total	1 952,0	2 006,8	1 855,3	(96,7)

- (iii) *Pour atténuer cette réalité, des programmes d'attraction de la main-d'oeuvre ont été mis en place. Ces programmes visent principalement les électriciens d'appareillage et les techniciens automatismes et consistent en l'attribution de bourses d'études, de diffusions de campagnes publicitaires et de présence ciblées dans les écoles et foires d'emploi.*
- (iv) *Des programmes de formation internes ont été conçus pour assurer une montée en compétence rapide et faciliter l'intégration de ces nouvelles ressources dans les équipes de travail. Par exemple, des formations sur les thèmes suivants sont offertes :*
 - *Formation initiale en santé et sécurité ;*

² <https://www.tvanouvelles.ca/2024/04/02/hydro-quebec-pres-de-20-plus-demployes-quil-y-a-4-ans>

- *Code de sécurité des travaux en postes de transport ;*
- *Équipements spécialisés utilisés par le Transporteur.*

(v)

Tableau B-5
Évolution des coûts de la sous-activités Maintenance directe
pour les activités de distribution

Maintenance directe	Année historique 2023	Année de base 2024	Année témoin 2025	Variation 2025 vs 2023
1 Coûts de maintenance directe	360,7	414,6	437,3	76,5

Demandes :

8.1 Veuillez confirmer que le nombre d'employés permanents d'Hydro-Québec est passé de 16 977 à 19 841 entre 2019 et 2023, et que le nombre d'employés temporaires a augmenté de 19 477 à 22 806 au cours de la même période, tel qu'indiqué dans la référence (i). Veuillez préciser dans quels secteurs de la chaîne de valeur ces employés travaillent depuis leur embauche.

Réponse :

1 **HQTD confirment que le nombre d'employés permanents d'Hydro-Québec est**
 2 **passé de 16 977 à 19 841 entre 2019 et 2023. Toutefois, pour ce qui est du nombre**
 3 **d'employés temporaires, celui-ci est passé de 2 500 à 2 965 au cours de la même**
 4 **période.**

5 **Pour ce qui est de la croissance des effectifs sur la période 2019-2023, elle ne**
 6 **peut être ventilée par activités de la chaîne de valeur. HQTD rappellent que,**
 7 **comme mentionné au dossier R-4235-2023³, les années antérieures ne peuvent**
 8 **pas être utilisées comme base de référence. En effet, la constitution de nouvelles**
 9 **équipes intégrées provenant des divers secteurs de l'organisation ne permet pas**
 10 **d'établir la correspondance par rapport à l'organisation en place avant « Une**
 11 **Hydro ».**

8.2 En lien avec la référence (ii), veuillez reproduire le tableau en prenant l'année 2019 comme référence. Veuillez également calculer la hausse annuelle moyenne des équivalents temps plein (ETC) entre 2019 et 2023.

Réponse :

12 **La demande dépasse l'horizon d'analyse du présent dossier.**

³ R-4235-2023, HQTD-1, document 1 ([B-0021](#)), page 11, lignes 4 à 7

8.3 Veuillez détailler les initiatives faisant partie des programmes d'attraction de main-d'œuvre mentionnés dans la référence (iii), et préciser l'impact de chaque programme sur les coûts des ETC pour la période 2023 à 2025.

Réponse :

1 **Les initiatives composant les programmes d'attraction de main-d'œuvre sont**
2 **détaillées à la référence (iii). Il n'est pas possible d'isoler l'impact de ces**
3 **programmes sur le coût des ETC, ces programmes cadrant dans une démarche**
4 **globale d'attraction de la main-d'œuvre.**

8.4 En lien avec la référence (iv), veuillez indiquer quelles initiatives relèvent des programmes de formation internes et préciser l'impact de chaque programme sur les coûts des ETC pour la période 2023 à 2025.

Réponse :

5 **Les initiatives composant les programmes de formation interne sont détaillées à**
6 **la référence (iv). Il n'est pas possible d'isoler l'impact de ces programmes sur le**
7 **coût des ETC, ces programmes étant intégrés dans le parcours d'un nouvel**
8 **employé dans ses fonctions.**

8.5 En lien avec la référence (v), veuillez quantifier l'impact de l'augmentation des heures d'exécution des stratégies et du raffinement de l'attribution directe des coûts d'activités dans la hausse de 76 M\$ observée pour la sous-activité « Maintenance directe » du Distributeur.

Réponse :

9 **L'explication de la hausse des coûts de 76 M\$ se trouve à la pièce révisée**
10 **HQTD-4, Document 1 ([B-0044](#)), page 68, lignes 1 à 21.**